

Preuves d'identité acceptées

Élèves nés au Canada

- ✓ Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
- ✓ Certificat de changement de nom
- ✓ Certificat du jugement d'adoption
- ✓ Confirmation d'un jugement d'adoption
- ✓ Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
- ✓ Certificat de statut d'Indien
- ✓ Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil

Élèves nés à l'étranger

- ✓ Acte de naissance ou carte d'identité nationale
- ✓ Acte de naissance semi-authentique (émis par le Directeur de l'état civil du Québec)
- ✓ Carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- ✓ Document d'immigration (Visa, fiche de visiteur, carte ou confirmation de résident permanent, permis de séjour, certificat d'acceptation ou de sélection du Québec, document du demandeur d'asile, Programme fédéral de santé intérimaire)
- ✓ Avis de décision pour réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- ✓ Certificat du jugement d'adoption
- ✓ Confirmation d'un jugement d'adoption